



## PLAN DE CONTINUITE PEGAGOGIQUE

ANNEE 2022 – 2023

Référence : « Préparer son plan de continuité pédagogique – Rentrée 2022 » du MEN

### **En cas de mesures collectives ciblées de fermeture ou de limitation d'accès à l'école :**

- Permettre à tous les élèves d'accéder aux apprentissages
- Assurer la sécurité des élèves et du personnel

### **Pour cela, un plan de continuité pédagogique est établi selon les principes suivants :**

- Plan préparé et formalisé dès la rentrée par le chef d'établissement
- Tout élève bénéficie des apprentissages obligatoires, sur l'intégralité du temps scolaire. Modalités : présentiel (quel que soit le niveau du protocole et cadre de fonctionnement) ou éventuellement distanciel en cas d'isolement de l'élève ou d'accueil partiel
- Le chef d'établissement veille, avec l'équipe pédagogique, à harmoniser les outils numériques utilisés pour la mise en œuvre du plan de continuité pédagogique
- Le chef d'établissement collecte les coordonnées des familles et les accompagne dans la prise en main des outils numériques
- Le chef d'établissement et l'équipe pédagogique fixent des objectifs en termes de fonctionnement et d'apprentissage et évaluent la situation
- L'égalité de traitement implique que les élèves d'une même classe et d'un même niveau bénéficient d'une organisation similaire

### **Outil informatique :**

- Chaque classe est équipée d'un ordinateur avec micro et caméra et d'un VPI – avec connexion filaire  
Sauf les deux classes de tps/ps qui ont à disposition une salle avec ordinateur et VPI (salle PRE)

### **Mode de communication avec les familles :**

#### **La vie de l'école et la vie des classes :**

- Site internet de l'école : [ecolegabrieldehyes.fr](http://ecolegabrieldehyes.fr)
  - Administré par le chef d'établissement et une enseignante référente
- Sur le site, il y a la partie : Blog
  - Organisé par classe
  - Chaque enseignant gère sa classe

Ce support est bien connu des familles. Il est présenté lors de l'inscription et le chef d'établissement transmet le lien chaque semaine dans son mail hebdomadaire.

**Les communications par mail :**

- En début d'année, les familles transmettent leur mail. Les listes de diffusion sont mises à jour.
  - o Si des familles ne transmettent pas d'adresse : la communication passe par un autre mode (au cas par cas : par une autre famille qui fait le lien, par sms de la part de l'enseignante, par papier...)
- Chaque semaine, le chef d'établissement envoie un mail d'information à l'ensemble des familles
- Si besoin, le chef d'établissement peut également transmettre des mails par classe (liste de diffusion par classe)

**Mise en œuvre de la continuité pédagogique :**

Comment ? en ligne sur le blog via le site internet – organisé par classe

Cas particulier : quand il s'agit de cas isolés, les documents sont envoyés directement à la famille par mail.

Qui ? l'enseignant de la classe

Quand ?

- le vendredi pour le lundi et le mardi
- le mercredi pour le jeudi et vendredi

Quoi ?

- chaque enseignant transmet le programme des 2 jours, conformément à l'emploi du temps de la classe et à ses programmations :
  - les objectifs de la séance
  - les outils (référence aux manuels, aux fiches, liens internet, visio en direct, vidéos - Ex : Lumni, tuto...)
  - les consignes pour une éventuelle restitution (au moins une par jour pour garder un lien) : envoi par mail de la production, une photo, une vidéo...
- un contact individuel est établi au minimum une fois par semaine : visio de préférence ou appel téléphonique avec la famille et/ou l'enfant

L'équipe pédagogique peut s'aider des outils mis à disposition par le MEN sur la [page eduscol dédiée au plan de continuité pédagogique](#) et sur la plateforme <https://apps.education.fr/>